

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 17 décembre 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 décembre 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Noizet, Charles René](#)

Lieu de destinationMetz (Moselle)

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Noizet que le président de la cour de Metz veut juger l'affaire, qui a pris du retard à cause de la maladie de Jules Favre et de la sienne, et qu'en raison de l'indisponibilité de Jules Favre retenu au Corps législatif jusque mars 1868, il doit demander à un avocat de plaider à la place de ce dernier.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieux cités[Metz \(Moselle\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (226r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
